

## DÉCLARATION

\*\*\*\*\*

### SUR LA GRÈVE DU SYTJUST

\*\*\*\*\*

#### NON À LA FERMETURE DES COURS ET TRIBUNAUX

\*\*\*\*\*

Quel que soit la légitimité de son combat ou de ses revendications, le Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYTJUST), ne doit faire une grève sans assurer **un service minimum**.

C'est un devoir sacré envers le peuple au nom de qui il concourt à ce que la Justice soit rendue.

Autant nous pouvons comprendre et soutenir leur lutte légitime, autant nous sommes en droit d'exiger un service minimum pour que la Justice ne soit pas paralysée, surtout en cette période de pandémie du Covid 19 où nous devons tous, faire preuve de dépassement et de solidarité

**Nous demandons aux Chefs de Juridictions et au Ministre de Tutelle d'assumer leurs responsabilités et de prendre les dispositions et les réquisitions nécessaires à la continuité du service public de la Justice, afin de réduire la souffrance et le préjudice des justiciables.**

Fait à Dakar, le 18 juin 2020

*Le Président*

Maître Massokhna KANE

